

MARDI 7 AVRIL 2015

Le mardi sept avril à 20 heures, le Conseil Municipal de SARCEY s'est réuni salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain GEORGE, Maire.

Présents : Alain GEORGE, Olivier LAROCHE, Christine PICQUET, Julien SUBRIN, Marie GIRIN, Chantal THORE, Catherine BOILLOT, Alain MORIVAL, Thierry MAGNOLI, René SUBRIN, Pierre-Jean LAURENT, Ghislaine CARRIER, Mickaël BARDOUX.

Mickaël JOMARD donne procuration à Pierre-Jean LAURENT
Hervé DE SAINT JEAN donne procuration à Alain GEORGE

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre-Jean LAURENT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 MARS

Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rajoute une délibération sur le financement de la contribution SYDER.

ADHESION A LA « CHARTE REGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS. OBJECTIF ZERO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la charte régionale d'entretien des espaces publics, proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP) :

- Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2018) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).
- En Rhône-Alpes, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. Un délai de 5 ans est préconisé pour atteindre le « zéro pesticide ».
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.
- L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

MODIFICATION DELIBERATION D'ACHAT DE VOIRIE

Monsieur le Maire expose les détails de la modification de la délibération 2015/23. Lors de la signature de l'acte de vente à l'étude de Maître Moine-Condette de Tarare le 30 mars 2015, il a été constaté une différence de numération de parcelle concernant la vente **BECK/COMMUNE DE SARCEY**, entre la délibération prise en conseil municipal et l'acte de vente. Après contrôle du notaire, en présence de Mr le Maire de Sarcey, et sur l'appui de ces plans d'arpentages détenus dans ces minutes, il s'avère exact qu'une erreur s'est glissée sur le numéro de la parcelle cédée. En conséquence, il convient de modifier la délibération du 16 mars 2015 afin de procéder à la dite correction.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à modifier la délibération n° 2015/23 du 16 Mars 2015 en remplaçant le n° de parcelle de Mr BECK nommée B 1345, par le N° de parcelle **B 1344**.
- D'annexer la délibération prise le 16 Mars 2015 à cette nouvelle délibération, avec la correction effectuée pour validation auprès des services de la Préfecture du Rhône.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2015

Monsieur le Maire Alain GEORGE, et Monsieur Olivier LAROCHE présentent aux Conseillers les bases d'imposition des trois taxes directes transmises par l'administration et proposent les différentes possibilités de taux.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour 2 % et 5 voix pour 1 %, décide d'augmenter les taux par rapport à 2014, de **2 %**.

Ce qui donne les taux suivants :

- | | |
|-----------------------------|---------|
| - Pour la taxe d'habitation | 10,53 % |
| - Pour le foncier bâti | 14,41 % |
| - Pour le foncier non bâti | 36,57 % |

FINANCEMENT CHARGES SYDER 2015

Monsieur le Maire expose le contenu de l'appel de charges du SYDER pour l'année à venir. Le montant de celle-ci s'élève à 28 111,59 € pour l'année 2015. Il précise qu'à compter de l'approbation par vote du syndicat d'énergie, le Conseil Municipal dispose d'un délai de 40 jours pour délibérer sur la façon de financer ce montant, soit par budgétisation soit par fiscalisation.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à budgétiser complètement la somme de 28111,59 € et de la provisionner en dépense sur le budget primitif 2015 de la Commune.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain GEORGE, Maire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 175 851,60 € et un déficit d'investissement de 60 937,81 €.

Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation au compte 1068 175 851,60 €

Le déficit d'investissement sera inscrit sur le compte 001.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain GEORGE, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 constatant que le Compte Administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 29 833,80 € et un excédent d'investissement de 96 833,80 €.

Décide à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

- Déficit de fonctionnement reporté au compte 002 29 833,80 €
- Excédent d'investissement reporté au compte 001 96 833,80 €

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 AVEC REPRISE DES RESULTATS

Monsieur le Maire et Monsieur Olivier LAROCHE présentent au Conseil Municipal les budgets primitifs préparés avec la Commission des Finances, à savoir :

Budget Assainissement :

- Dépenses et recettes d'exploitation 70 774,18 €
- Dépenses et recettes d'investissement 141 527,34 €

Budget Commune :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement 554 024,98 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement 553 809,81 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, le budget communal, et voté à l'unanimité le budget assainissement, tels que présentés par la Commission des Finances.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Décide, suite au vote du Conseil, avec :

- 0 voix pour la totalité de l'indemnité, soit 383,24 €
- 9 voix pour 50 % du montant de l'indemnité, soit 191,62 €
- 5 voix pour 0 % du montant de l'indemnité, soit 0 €
- 1 abstention

D'attribuer à Madame Marie DESGRAND, une indemnité de 191,62 €, pour l'année 2015.

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

Marie GIRIN présente :

- Une déclaration préalable accordée le 7 Avril 2015 pour réfection toitures et création de deux velux, Route des Olmes.
- Une déclaration préalable accordée le 7 Avril 2015 pour installation de panneaux photovoltaïques, Charpenay.
- Un permis de construire pour la démolition totale d'un poulailler existant et construction d'une nouvelle annexe à Fontlavis, pièces complémentaires demandées par la DDT.
- Un permis de construire pour une maison avec deux habitations avec garages Impasse du Mas, dossier en cours à la DDT.

Christine PICQUET informe qu'une réunion aura lieu le samedi 18 avril à 10 h 30 à la mairie, pour faire un bilan des activités périscolaires durant l'année écoulée.

Olivier LAROCHE expose au Conseil :

- l'inauguration d'une aire d'accueil pour les gens du voyage à l'Arbresle. Cinq aires sont réservées, ce qui équivaut à 10 emplacements disponibles.
- que la CCPA travaille sur la réduction des déchets et du retraitement
- que l'agence pôle emploi de l'Arbresle restera en service.
- que nous ne dépendons plus de l'arrondissement de Lyon, mais celui de Villefranche.

Julien SUBRIN indique que la CCPA est actuellement en travaux sur la Commune pour bouchage des nids de poule et le gravillonnage. Pour le goudron Chemin des Roches, le devis CCPA a été accepté et renvoyé signé. Les plantations en Chana et vers la salle des fêtes sont finies.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil :

- du rapport de gendarmerie sur la délinquance en progression sur le territoire,
- de la reconstruction du mur dans la cour de l'épicerie. Le budget prévu a été dépassé, mais la sécurité des riverains s'imposait,
- d'une commission générale école le 28 avril à 20 h 30.

La séance est levée à 23 h.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive name, possibly 'M. le Maire', written over a faint dotted line.